

PLUi de Cassis : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 3 août 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Cassis (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 3 août 2026. Il délimite 86 zones, dont 38 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 3 août 2026.

- Le PLUi de Cassis s'applique dans sa version du 3 août 2026 ; nous publions 8 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 86 zones : 38 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 22 agricoles (A) et 24 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, Cassis occupe le rang 35 par le nombre de zones délimitées : 34 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 236 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Cassis depuis 2013, pour 324 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	86 zones
Zones urbaines (U)	38 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	22 zones
Zones naturelles (N)	24 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	3 août 2026
Partition GPU	DU_200054807_A
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoportail.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_A/3d0841039550457a0a87bb57879cdab4/20054807_reglement_20260803_A.pdf
Règles extraites	8 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Cassis

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	18 mars 2026
Motivation de la décision	Les cumuls de précipitations lors de l'évènement
L'arrêté sur Légifrance	présentent une période de retour inférieure à 10 ans. https://www.legifrance.gouv.fr/jor/id/JORFTEXT000053684950

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/cassis-13022>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Cassis : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses
20 reconnaissances

19 octobre 2023

Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues

2 plans

Feu de forêt, Inondation

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UBp, UC1, UC2, Uct1, UEa1, UEc1, UEsN1, UEt2, UM1, UP1, UP2a, UP2b, UP3, UQI, UQP, UV3, UVp
AUE, AUM

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

13022

13260

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

86 zones

86 zones

86 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Carnoux-en-Provence (4,7 km)

La Ciotat (6,4 km)

Ceyreste (6,9 km)

La Penne-sur-Huveaune (7,1 km)

Roquefort-la-Bédoule (7,4 km)

Aubagne (8,1 km)

Marseille 9e Arrondissement (8,2 km)

Marseille 11e Arrondissement (9,6 km)

Marseille 10e Arrondissement (11,9 km)

Gémenos (12,0 km)

Marseille 12e Arrondissement (13,2 km)

Roquevaire (14,6 km)

Marseille 5e Arrondissement (14,7 km)

Cuges-les-Pins (14,7 km)

17 zones

126 zones

40 zones

43 zones

49 zones

216 zones

141 zones

207 zones

94 zones

35 zones

133 zones

76 zones

19 zones

39 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN - ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/cassis-13022>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Cassis : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Allauch (15,2 km)	144 zones
Marseille 4e Arrondissement (15,6 km)	36 zones
Marseille 6e Arrondissement (15,7 km)	9 zones
Marseille 1er Arrondissement (16,3 km)	9 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/cassis-13022>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.